

**Constitution d'un dossier de demande d'autorisation
d'une épreuve sportive à caractère compétitif se déroulant sur voie publique
(Articles R331-6 à R331-17 du Code du sport, réglementation sportive spécifique)**

- **La nature et l'intitulé** de l'épreuve,
- **Les noms, adresse et coordonnées** de l'organisateur,
- **La date et les horaires** auxquels se déroule la manifestation,
- **Un plan détaillé des voies et des parcours empruntés,**
- **Le nombre maximal de participants** à la manifestation,
- **La nature et les modalités d'organisation de la manifestation**, notamment son règlement particulier, tel qu'il résulte des règles techniques et de sécurité mentionnées à l'article R. 331-7,
- **L'avis de la fédération délégataire concernée,**
- **Le nombre approximatif de spectateurs** attendus à la manifestation,
- **Le recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection** des participants et des tiers
- **L'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation qui couvre sa RC**, à présenter à l'autorité administrative au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation. Le non-respect de ce délai entraîne le refus d'autorisation par l'autorité administrative compétente.
- L'engagement de l'organisateur de prendre à sa charge les frais de service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés. (souvent non présent)
- **La liste des signaleurs complète** (dates de naissance, adresse et numéros de permis de conduire) et **leur emplacement sur l'itinéraire** de la course.
- **L'accord du maire du lieu de départ et la liste des communes traversées.**
- **Préciser si** (dans le cadre de l'évaluation des incidences liée à Natura 2000) :
 - La manifestation donne lieu à délivrance d'un titre international ou national
 - Le budget d'organisation dépasse 100 000 € .

A remettre en 7 exemplaires à :

Préfecture du Val d'Oise

Direction du Respect des Lois et des Libertés Locales

Service des Affaires juridiques et des Elections

Bureau de la réglementation et des Elections

A l'attention de Mlle DUMONT (01 34 20 28 17 – sylvie.dumont@val-doise.gouv.fr).